

Année scolaire 2024-2025

Fiche horaire de circuit

Car n° 533 - Circuit : **533SLMJR1700**

Validité 26/08/2024 au 21/08/2025

Sens : Retour

Niveau : Secondaire

Circule Lundi, mardi, jeudi

Nom de l'arrêt	Commune	Horaire
ETAB: COLL LES SABLES D'OR	THOUARE-SUR-LOIRE	17:10
BEAULIEU	THOUARE-SUR-LOIRE	17.13
JAUNEAU	THOUARE-SUR-LOIRE	17:14
CIRCUIT DU VALLON	THOUARE-SUR-LOIRE	17:15
MAURIENNE	THOUARE-SUR-LOIRE	17 16
L'EBEAUPIN	THOUARE-SUR-LOIRE	17 18
CHÊNE VERT	THOUARE-SUR-LOIRE	17:19
CHEMIN NANTAIS	CARQUEFOU	17:20
LA CROIX	MAUVES-SUR-LOIRE	17:25
CORRESPONDANCE LA CROIX	MAUVES-SUR-LOIRE	17.30
CORRESPONDANCE LA CROIX	MAUVES-SUR-LOIRE	17.30
ROUALLAND	MAUVES-SUR-LOIRE	17 37
BORDERIE	MAUVES-SUR-LOIRE	17 39
LA HAIE	MAUVES-SUR-LOIRE	17 40
ROUILLÉE	MAUVES-SUR-LOIRE	17 41
LE PAS RICHE	MAUVES-SUR-LOIRE	17 42
PLESSIS	MAUVES-SUR-LOIRE	17:43
BARETTES	MAUVES-SUR-LOIRE	17 44
GRANDE NOE	MAUVES-SUR-LOIRE	17:48
LONGCHAMP	MAUVES-SUR-LOIRE	17:49
PILLIERS	MAUVES-SUR-LOIRE	17.50
MORTIER	MAUVES SUR LOIRE	17:51
LANDE EPINETTES	MAUVES-SUR-LOIRE	17:51
PIECE DE LA LANDE	MAUVES-SUR-LOIRE	17 53
DAVIÈRE EST	MAUVES-SUR-LOIRE	17.54

Par précaution, les élèves doivent se présenter avant l'heure de passage du véhicule. En cas de retard du car, un second véhicule effectuera généralement le circuit dans les 30 minutes qui suivent, afin de s'assurer qu'aucun enfant ne reste aux arrêts - La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule

Année scolaire 2024-2025

FOSSE GARREAU	MAUVES-SUR-LOIRE	17:55
BOUCHETIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	17:56
DAVIÈRE OUEST	MAUVES-SUR-LOIRE	17:57
MÉNORTIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	17:58
DROUILLAIS	MAUVES-SUR-LOIRE	17:59
MALORIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	18 00
DUELLIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	18 01
ROAUDERIE	MAUVES-SUR-LOIRE	18.02
LES LANDES	MAUVES-SUR-LOIRE	18.04
MOULIN DU BOIS	MAUVES-SUR-LOIRE	18:05

Par précaution, les élèves doivent se présenter avant l'horaire de passage du véhicule. En cas de retard du car, un second véhicule effectuera généralement le circuit dans les 30 minutes qui suivent, afin de s'assurer qu'aucun enfant ne reste aux arrêts - La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule